



## Rapport Annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## **1. Présentation du rapport**

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre du contrat.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-5 et L 1413-1.

## **2. La compétence eau potable : description et organisation**

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la compétence « eau potable ».

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien. L'objet du présent rapport est le contrat intervenant sur les communes de La Chapelle Villars, Chuyer, Vérin, Saint-Michel sur Rhône, Pélussin (sauf sa partie extrême sud) et le nord de Chavanay.



La mission principale du service public de l'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population intercommunale.

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un forage ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau.

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est de bonne qualité, ou plus complexe.

La dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. Dans le cadre du contrat de Rhône-Pilat, la collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public avec l'entreprise SAUR.

### **3. Caractérisation technique du service (indicateurs réglementaires)**

#### **3.1 Le territoire desservi**

<b>Le service est géré au niveau</b>	<b>Intercommunal</b>
<b>Caractéristiques</b>	<b>EPCI</b>
<b>Compétences</b>	<b>Production, Transfert et Distribution</b>
<b>Territoire desservi</b>	<b>Bessey, Chavanay (hors bourg), Chuyer, La Chapelle Villars, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint Appolinard, Saint Michel sur Rhône, Saint Pierre de Bœuf, Véranne, Vérin,</b>
<b>Existence d'une CCSPL</b>	<b>Non</b>
<b>Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT</b>	<b>Oui (approuvé le 31/03/2021)</b>
<b>Existence d'un règlement de service</b>	<b>Oui (approuvé le 22/09/2014)</b>
<b>Existence d'un schéma directeur</b>	<b>Oui (approuvé le 31/03/2021)</b>

#### **3.2 Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public (contrat de concession) par la société SAUR depuis le 01 janvier 2020. La date effective de fin de contrat est le 31 décembre 2027.

Ce nouveau contrat met fin à des ex-contrats dont les dates de début était antérieure à celle de la prise de compétence « eau potable » de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Ils deviennent aujourd'hui des unités de distribution, ces ex-contrats étaient nommés :

- Syndicat Rhône-Pilat
- Syndicat de la Fontaine de l'Oronge

- Syndicat Roisey Malleval Bessey
- Syndicat de Production
- Commune de Saint Pierre de Bœuf
- Commune de Saint Appolinard

### 3.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

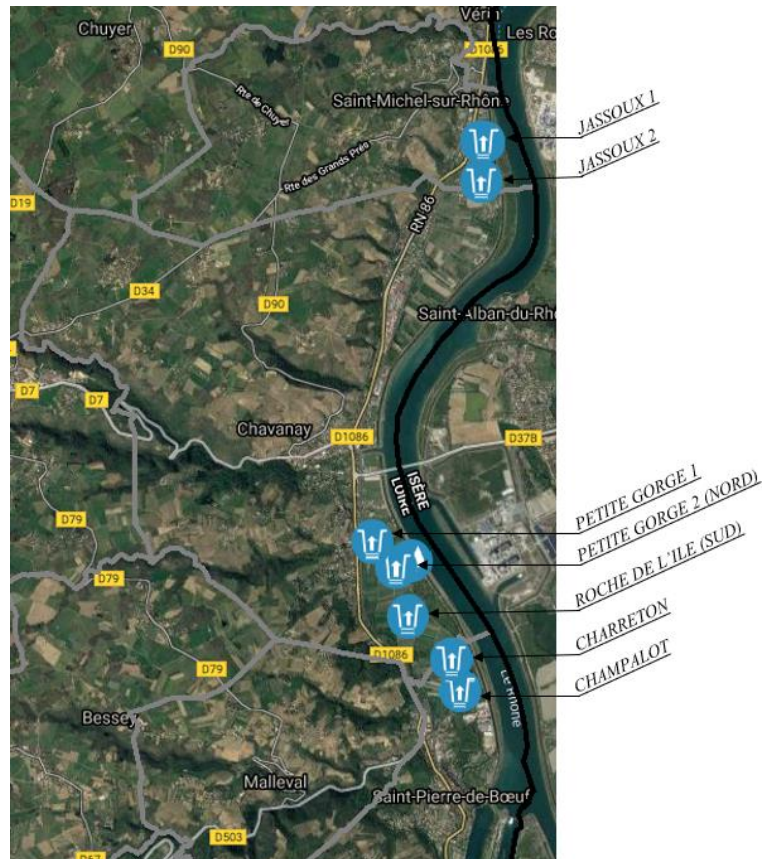
Le service public de l'eau potable dessert 7 848 abonnés en 2021.

#### - Les branchements par communes :

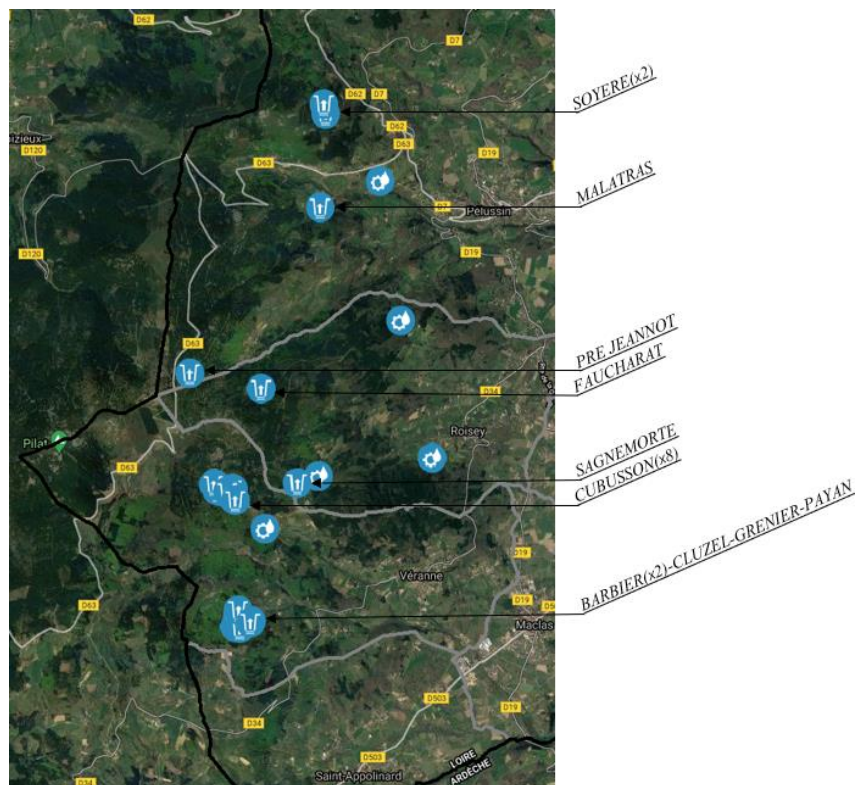
	2021
BESSEY	226
CHAVANAY (hors bourg)	482
CHUYER	370
LA CHAPELLE-VILLARS	227
LUPE	163
MACLAS	1002
MALLEVAL	321
PELUSSIN	2043
ROISEY	493
SAINT-APPOLINARD	351
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	427
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	907
VERANNE	474
VERIN	362

### 3.4 Eaux brutes

Le service public d'eau potable a produit 1 224 502 m<sup>3</sup> d'eau en 2021. L'eau est produite via les puits du Rhône représentés sur le schéma ci-dessous :



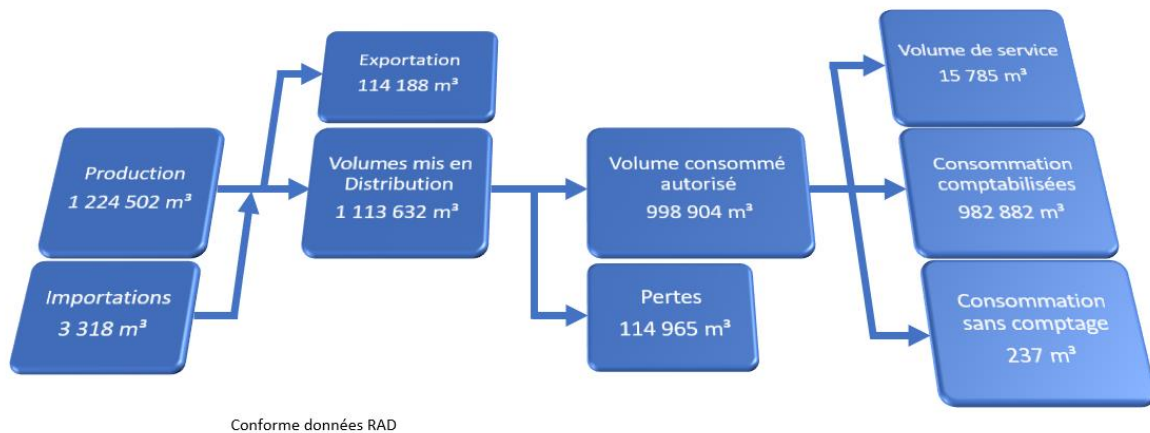
L'eau produite est également issue des sources du Pilat, elles sont représentées ci-dessous :



En 2021, **55,6 %** de cette production provient de la nappe du Rhône et **44,4 %** des sources du Pilat.

### 3.5 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre en 2021



En 2021, le service a importé 3 318 m<sup>3</sup> et exporté 114 188 m<sup>3</sup>. Le service a vendu 982 882 m<sup>3</sup> d'eau aux abonnés en 2020.

En 2021, le volume de consommation sans comptage est de 237 m<sup>3</sup>. Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...).

En 2021, le volume de service est de 15 785 m<sup>3</sup>. Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir, traitement, analyseurs...).

#### - Les volumes consommés par commune:

	2021
BESSEY	27 014
CHAVANAY (hors bourg)	56 448
CHUYER	36 434
LA CHAPELLE-VILLARS	29 458
LUPE	14 977
MACLAS	187 198
MALLEVAL	33 342
PELUSSIN	317 185
ROISEY	48 888
SAINT-APPOLINARD	27 708
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	41 974
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	86 788
VERANNE	41 343
VERIN	34 125

### 3.6 Linéaire de réseau

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 332,404 kilomètres au 31/12/2021

## 4. Tarification de l'eau

### Tarifs

		2021	2022
<b>PART COLLECTIVITE</b>			
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	28	29,14
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m³)</b>	De 0 à 500m³	0,49	0,539
	Au-delà de 500m³	0,245	0,2695
<b>PART DELEGATAIRE</b>			
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	41,01	43,18
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m³)</b>	Proportionnel au volume	0,81	0,841
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
<b>TVA</b>		5,50%	5,50%
<b>Redevances</b>	Prélèvement sur la ressource en eau	0	0,07
	Pollution domestique	0,28	0,28
	VNF prélèvement	0	0

### Facture d'eau type 120m3

FACTURE TYPE	au 01/01/2021	au 01/01/2022
<b>PART COLLECTIVITE</b>		
Part fixe annuelle	28	29,14
Part proportionnelle	58,8	64,68
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	86,8	93,82
<b>PART DELEGATAIRE</b>		
Part fixe annuelle	41,01	43,18
Part proportionnelle	97,20	100,92
Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	138,21	144,10
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Redevances	33,6	42
<b>TOTAL HT</b>	<b>258,61</b>	<b>279,92</b>
TVA	14,22	15,40
<b>TOTAL TTC</b>	<b>272,83</b>	<b>295,32</b>
<b>Prix TTC au m3</b>	<b>2,274</b>	<b>2,461</b>

La facturation est effectuée à une fréquence semestrielle.

## 5. Indicateurs de performance

### 5.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
	Nombre de prélèvements 2021	Prélèvements non conformes 2021	Nombre de prélèvements 2021	Prélèvements non conformes 2021
Bactériologique	37	0	68	1
Physico-Chimie	39	1	71	0

En 2021, 2 non-conformités ont été enregistrées :

- Sur la station de Bâche Centrale à Chavanay, la contre-analyse immédiate s'est révélée conforme, la cause de cette non-conformité est inconnue.
- Au réservoir de Soyère à Pélussin, la non-conformité sans interruption de la consommation a été résolu par un renforcement de la désinfection.

### 5.2 Indicateur de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2021 : **90,64** %

- Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes 2021 : **0,95** m<sup>3</sup>/j/km



### 5.3 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	91,15%	14
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		303	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		332,408	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	79,56%	12
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		264,464	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		332,408	
<b>Total Partie B :</b>		<b>26</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	0
<b>Total Partie C :</b>		<b>60</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>101</b>	

## 6. Le budget du service eau potable en 2021

### 6.1 Bilan global

Les dépenses et recettes du budget annexe du service de l'eau en 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous (distinction en sections de fonctionnement et d'investissement) :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisé 2021	Dépenses	705 746,05 €	1 154 801,47 €
	Recettes	1 231 989,31 €	575 120,58 €
	Total	526 243,26 €	-579 680,89 €
Reports 2021	Dépenses	/	382 000,00 €
	Recettes	/	900 000,00 €
	Total	/	518 000,00 €
Solde 2021		526 243,26 €	-61 680,89 €
		<b>464 562,37 €</b>	

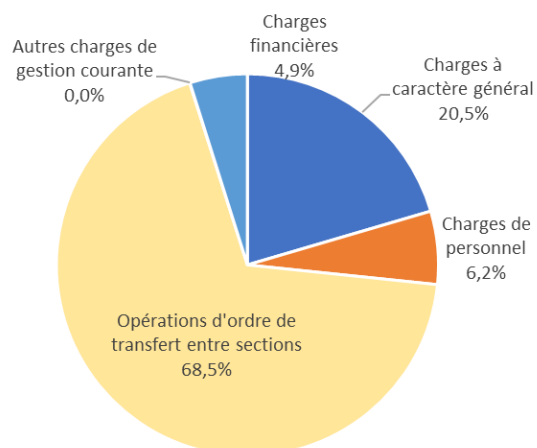
La nature des dépenses et recettes par section est précisée ci-après.

## 6.2 Dépenses & recettes de fonctionnement

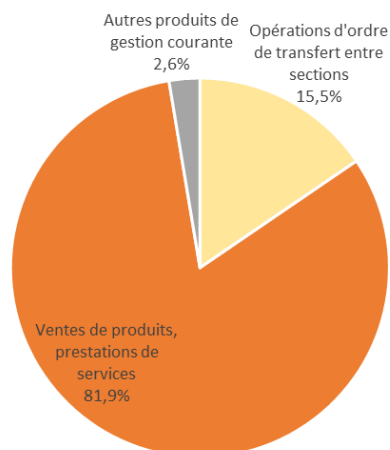
Concernant la section de fonctionnement, les charges à caractère général recouvrent notamment les redevances versées à l'Agence de l'eau, le remboursement de frais inter-budgets (remboursement d'une quote-part des frais généraux au budget général, remboursement de frais de personnels...), ou les prestations des chambres d'agricultures pour le programme de préservation des captages prioritaires.

En recettes, les « ventes de produits et prestations de services » sont très majoritairement constituées par les recettes de la surtaxe (facturation des abonnés perçus par le délégataire et partiellement reversée à la CCPR).

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



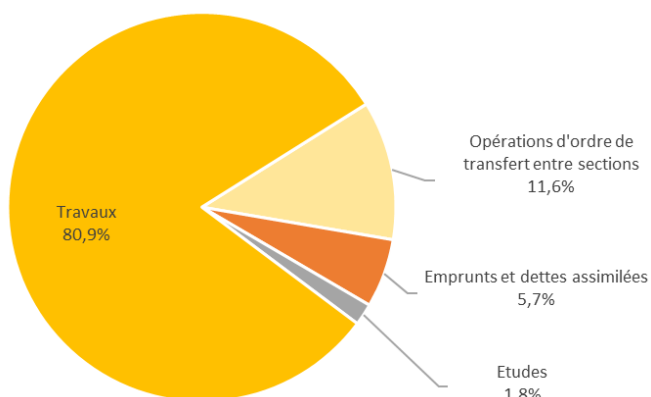
### 6.3 Dépenses & recettes d'investissement

Concernant les investissements, les travaux et études suivants ont été financés (*les lignes suivies d'un astérisque correspondent à des études/travaux réalisés en partie sur l'année, mais sans dépenses sur l'exercice budgétaire*) :

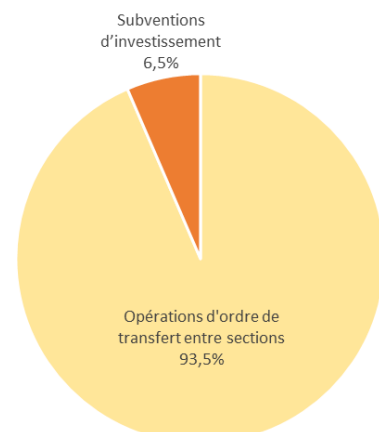
- **Pour les études :**
  - Maitrises d'œuvre pour les travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086
  - Maitrise d'œuvre pour le renforcement de la capacité du réservoir des Croix (Pélussin)\*
  - Maitrise d'œuvre pour le doublement de la canalisation principale de Jassoux \*
  - Rachat du droit d'eau de la prise d'eau du Malatra,
  - Etude pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du puits de Grand Val
  - Clôture du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du territoire intercommunal \*
  
- **Pour les travaux :**
  - Travaux en groupement de commande avec les communes (Quartier de l'avenir à Maclas, Secteur de Grand Val à Chavanay),
  - Dévoiements de conduite (Pélussin, Véranne, St-Pierre de B.),
  - Amélioration des sources de Cubusson (détournement des eaux pluviales de la source 5, asservissement de la chloration selon la turbidité, mise en sécurité de la chambre de regroupement),
  - Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement des réseaux d'eau potable lancé en 2018 ; les secteurs traités sur l'année sont :
    - à St-Michel sur Rhône : Le Rampot et l'Arnaude
    - à Véranne : Le Buisson (fin début 2022)
    - à Mallevall : Martel/Perrin
  - Reprise des branchements plomb présent sur le territoire intercommunal,
  - Travaux et études sur la prise d'eau du Malatra,
  - Prestations diverses préalables à travaux de réseaux (topo, diagnostic amiante...)

Concernant les recettes, la subvention d'investissement est celle du Département, concernant les travaux de la prise d'eau du Malatra.

Répartition des dépenses d'investissement



Répartition des recettes d'investissement



#### **6.4 Abandon de créance ou versement à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante.

En 2021, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0.

#### **6.5 Irrécouvrables**

En 2021, le délégataire a déclaré pour le compte de la communauté de communes une somme d'irrécouvrables dont le montant s'élève à 1 069,22 euros (au 12/08/2022).

### **7. Projets d'amélioration**

- Interconnexion des UDI Fontaine de l'Oronge et Roisey Bessey Mallevall à Goëly
- Doublement de la canalisation principale de Jassoux
- Amélioration des Sources de Cubusson : chambre de neutralisation
- Renforcement de la capacité du réservoir des Croix (Pélussin)
- Renouvellement et amélioration du poste électrique de la station de Jassoux